

GRAND PRIX DE SOLOGNE

11 & 12 MAI 2019

GOLF DE SOLOGNE

Route de Jouy le Potier – 45240 La Ferté Saint Aubin

02 38 76 57 33 – golfdesologne@orange.fr

<http://www.golfdesologne.fr>

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés d'une fédération reconnue et répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous à l'article 2. Les joueurs licenciés à la ffgolf devront avoir enregistré le certificat médical ou, le cas échéant, le questionnaire de santé, faute de quoi l'inscription sera rejetée, et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ pour l'année 2019. Pour les joueurs non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription. **Épreuve non-fumeurs.**

2- FORME DE JEU

Stroke-Play - 36 trous - 18 trous par jour - Classement sur l'addition des 2 tours.

Une série Dames :	index inférieur à 18.4	Départs marques bleues
Une série Messieurs :	index inférieur à 18.4	Départs marques blanches

Le champ des joueurs est limité comme suit :

Nombre total de joueurs maximum	Dont Dames minimum	Dont wild cards maximum
120	12	12

Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés en appliquant les directives du Vade-mecum 2019 (Cahier des charges des Grands Prix 1.2.1-4 §7).

Note 1 : La Ligue du Centre-Val de Loire dispose de wild cards, incluses dans le nombre total de participants.

Note 2 : L'ordre des Mérites et l'index seront pris en compte à la date du **27 Avril 2019**.

Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

Départage : Le départage pour la 1ère place se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le comité de l'épreuve. Autres places : départage selon plan informatique de la ffgolf.

Départs : Le tirage des départs sera réalisé conformément aux directives du Vade-Mecum 2019.

3- INSCRIPTIONS

Inscriptions uniquement par courrier, accompagnées du droit d'engagement à **partir du 8 Avril 2019 et Jusqu'au 27 Avril 2019 à 16 heures**, seront adressés à l'adresse figurant dans le cadre en haut de page.

Chèques libellés à l'ordre de l'AS Golf Club de Sologne

Droits d'engagement : (journée d'entraînement comprise)

- Adultes 80 Euros (30 € pour les membres du club)
- Joueurs de 19 à 25 ans (nés entre 1993 et 1999) 40 Euros (20 € pour les membres du club)
- Joueurs de 18 ans ou moins (nés en 2000 ou après) 20 Euros (15 € pour les membres du club)

La liste des participants retenus sera communiquée à la Ligue avant le **30 Avril 2019** à 12h.

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

4- JOURNÉE D'ENTRAÎNEMENT

La journée d'entraînement est prévue le Vendredi 10 Mai, sur réservation des départs au Golf.

5- REMISE DES PRIX

Dimanche 12 Mai 2019, 30 minutes après la fin de la compétition et suivie d'un cocktail.

Classement en brut uniquement.

Trophée aux 1er, 2ème et 3ème des classements brut Hommes et Dames, 1er Brut Jeune. 1er Net Homme, 1er Net Femme et 1er Net Jeune

6- COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Sur nécessité, le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Sa composition sera affichée sur le tableau officiel